



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E81273

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 200 010

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHARTRES 2007B00135

Siret : 441 142 866 00033

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 6102031

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 289041K1247000 / 001 434575/0

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 289041K1247000 / 001 434575/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : ARTEMIS BATIMENTS

Sigle : ART BAT  
5 IMPASSE DU BOIS BELLIER  
28190 FONTAINE LA GUYON

Téléphone : 02 37 21 50 03

Portable :

Site Internet : www.artemis-batiments.fr

E-mail : contact@artemis-batiments.fr

Responsabilité légale :  
ODDO THIERRY GÉRANT

Fax : 02 37 21 33 79

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	04/04/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	04/04/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS  
959, RUE DE LA BERGERESSE  
CS 70606  
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.